

Prix scientifique « CO₂-free » Conditions de participation

§ 1 – Préambule

1. Le prix scientifique « CO₂-free » est organisé par l'Ambassade de France en Slovaquie avec le soutien de Framatome.
2. Un prix sera décerné à deux lauréats ou lauréates pour des travaux relevant, respectivement, des deux champs suivants :
 - sciences et technologies relatives à l'énergie nucléaire, notamment électronucléaire
 - sciences et technologies œuvrant à la décarbonation et à la protection de l'environnement
3. Les gagnants seront déterminés par concours.
4. En soumettant sa candidature, le participant déclare accepter les conditions indiquées dans le présent texte.

§ 2 – Conditions de participation

1. Peuvent candidater les personnes qui, à la date de soumission de leur candidature, sont inscrits en doctorat ou titulaires d'un doctorat et travaillent dans une université, institution de recherche ou dans une entreprise technologique slovaque.
2. Pour participer au prix scientifique « CO₂-free », chaque candidat doit transmettre à l'Ambassade de France en Slovaquie un dossier de candidature dont le contenu est détaillé au paragraphe §3.2 ci-dessous.

§ 3 - Participation au concours

1. Le concours commence par la publication, sur le site de l'Institut français de Slovaquie, du texte annonçant la création du prix scientifique « CO₂-free », et se termine le 31 décembre 2026 à 23h59. Une prolongation du délai peut être possible pour l'un ou les deux domaines du prix. Dans ce cas, cela sera indiqué via les canaux de communication officiels des organisateurs du prix.
2. La candidature est formalisée par l'envoi, par courrier électronique à l'adresse martina.saganova@diplomatie.gouv.fr et dans les délais indiqués, d'un dossier rédigé en anglais et contenant :
 - un curriculum vitae académique, comprenant une liste de publications et travaux ;
 - une présentation des activités du candidat qui inclut ses travaux scientifiques ou technologiques, leurs applications ou leur potentiel d'application, en cinq pages maximum ;
 - un résumé de cette présentation en une demi-page maximum ;
 - une lettre du directeur de l'institution ou entreprise auquel le candidat est affilié, confirmant son affiliation.

3. En participant, les candidats acceptent que ce dossier soit transmis pour évaluation aux membres du jury, qui sont nommés conjointement par Framatome et par l'Ambassade de France en Slovaquie.
4. L'Ambassade de France en Slovaquie informera les candidats sélectionnés par une réponse à l'adresse électronique utilisée pour envoyer les éléments mentionnés ci-dessus.
5. Si un gagnant n'est pas joignable ou ne répond pas au message dans un délai d'un mois, le gain sera annulé.
6. Le lot est constitué, pour chacun des deux gagnants :
 - du versement par Framatome d'un montant de 2 000 €, qui sera versé directement sur leur compte bancaire ;
 - de l'attribution, par l'Ambassade de France en Slovaquie, d'une bourse pour « séjour scientifique de haut niveau » permettant un séjour de recherche d'un mois dans une institution française en 2027. Cette bourse consiste en le versement d'une somme qui peut varier selon la situation du candidat. À titre d'exemple pour 2026 la somme est de 1 850 € ou 2 055 € (suivant la situation du candidat : doctorant ou docteur, et la date à laquelle le candidat a soutenu son doctorat le cas échéant ; montant déterminé par les règles régissant les « bourses France Excellence » proposées par l'Ambassade de France en Slovaquie) et leur donne accès à un soutien de Campus France pour la recherche d'un hébergement. Compte tenu des programmations budgétaires, ce séjour doit impérativement être effectué durant l'année 2027, sous peine de l'annulation de la bourse. L'Ambassade de France en Slovaquie apportera si nécessaire un soutien au gagnant dans la recherche d'une institution d'accueil pour ce séjour scientifique.
7. Un transfert du prix à un tiers n'est pas possible.
8. Le jury est souverain dans sa sélection des gagnants du prix et n'aura pas à justifier de sa décision.

§ 4 - Fin anticipée du concours

1. L'Ambassade de France en Slovaquie se réserve le droit d'interrompre ou de mettre fin au concours à tout moment, sans préavis et sans avoir à en indiquer les raisons. Cela vaut en particulier pour les cas où le bon déroulement du concours n'est pas garanti pour des raisons techniques (par ex. virus dans le système informatique, manipulation ou erreur dans le matériel ou le logiciel).

§ 5 - Contenus et exonération de responsabilité

1. Le candidat s'engage sur l'exactitude des informations contenues dans son dossier de candidature. Toute déclaration inexacte pourra justifier son exclusion du concours.
2. Toute responsabilité de l'Ambassade de France en est exclue, dans la mesure où la loi le permet.

§ 6 - Protection des données & voies de recours

1. Les informations fournies ne seront transmises par l'Ambassade de France en Slovaquie qu'aux membres du jury et dans le seul objectif d'évaluer la qualité des candidatures. En outre, les données des participants ne sont pas archivées, ne sont pas transmises à des tiers et sont détruites après l'action.
2. Tout recours juridique est exclu.